

### **Absences jour de classe**

Il est important de signaler toute absence au service de garde **et** à l'école.

Vous pouvez nous joindre au **418-839-4188 poste 1**.

Pour tout changement concernant l'**autobus**, il est préférable d'appeler **avant 14h45** pour être certain que l'information se rende.

Merci de votre collaboration.

### **ABSENCE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET RELÂCHE**

**Absence à la journée pédagogique** : si votre enfant est inscrit à une journée pédagogique et qu'il est absent et ce, peu importe la raison, les frais de garde ainsi que les frais pour le transport (s'il y a lieu) sont toujours applicables. Lors d'une absence, les frais d'activités ne sont pas facturés à moins que les conditions de l'activité ne l'exigent.

**Relâche** : lorsque l'enfant est inscrit mais absent, tous les frais sont payables et ce, en tout temps.